



Commission Solidarité & Santé

Mercredi 30 septembre 2020

Commission Solidarité & Santé: 12 présents – 1 absent
 Direction Jeunesse & Sports – Conseil des Collégiens : Pascale VALLE & Jean-Luc AUBERT
 Association Eau de Coco – Stéphane Hamouis



Actualités

Point sur mesures sanitaires en vigueur au Conseil Départemental.

Les Droits de l'enfant

↳ Présentation de l'association

Eau de Coco est une association française, régie par la loi de 1901. Créée en 2005, en Seine-Maritime, elle est composée de 8 membres dans son conseil d'administration, d'un salarié, de 5 volontaires et d'une trentaine de bénévoles ; son budget annuel est d'environ 150 000€.



Le réseau Eau de Coco regroupe des organisations de solidarité internationale et des entreprises sociales et solidaires autour d'une même mission : **contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes défavorisées, particulièrement des femmes et des enfants, avec l'éducation comme moteur de développement et pour objectifs, de réduire la pauvreté et de diminuer les inégalités.**



🔗 Situation des enfants en France et à Madagascar



Dans le monde, la pauvreté revêt différentes formes mais elle touche principalement les enfants ; en effet, la moitié des pauvres sont des enfants.

En France les conditions de vie des enfants sont, dans l'ensemble, bien supérieures à celles que connaissent et subissent des millions d'enfants à travers le monde. Mais leur situation se dégrade et les inégalités se creusent.

Au 1er janvier 2019, la France comptait au moins, **3 000 000 d'enfants** vivant sous le seuil des bas revenus. (761 € par mois au 1er janvier 2017). Le taux de pauvreté des moins de 18 ans atteint 19,6 %. Ils sont donc 1 sur 5 à vivre sous le seuil de pauvreté.

L'UNICEF France estime qu'environ **8000 enfants** vivent en bidonville en France métropolitaine. Ces enfants vivent généralement dans des conditions d'extrême pauvreté. Une grande partie d'entre eux n'a jamais été scolarisée, ni en France ni ailleurs.

Selon les derniers chiffres de l'ONED (Observatoire national de l'enfance en danger), fin 2015, il y avait près de **30 000** enfants vivant dans la rue en France.



Antananarivo, (capitale de Madagascar), le 24 octobre 2019 : Pour la 1^{ère} fois, l'Assemblée Nationale ouvre la porte à l'UNICEF pour une présentation sur la situation des enfants à Madagascar. Dans son allocution, le représentant de l'UNICEF a souligné l'importance des fonctions du parlement et les opportunités que ces fonctions offrent pour améliorer la situation des enfants. Différentes informations ont été partagées :

- 22 enfants sur 1 000 naissances vivantes décèdent avant d'atteindre un mois ;
- 59 enfants sur 1 000 naissances vivantes décèdent avant l'âge de 5 ans ;
- 1 enfant de moins de 5 ans sur deux souffre de la malnutrition chronique (taille trop petite par rapport à l'âge) ;
- 2 enfants sur 3 vivants dans les zones rurales n'ont pas accès à des sources d'eau améliorées ;
- 1 enfant âgé de 13-15 ans sur deux n'a pas pu achever le cycle primaire. 17% des enfants sont capables de lire en français ou en malgache ;
- Le taux d'abandon à la fin de la première année du primaire est de 30% ;

🔗 La convention Internationale des Droits de l'Enfant



La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un texte fondateur. Sa connaissance participe à la construction progressive de la citoyenneté et à l'acquisition d'une culture humaniste. Elle fait partie des connaissances définies par le Socle commun de connaissances et de compétences (primaire et collège).

La CIDE est le traité international le plus largement et le plus rapidement ratifié : 193 pays. Les États-Unis et la Somalie ont signé le texte, mais ne l'ont pas ratifié.

C'est le premier texte obligatoire pour les États parties (qui ont ratifié le texte) et le seul traité qui

reconnait des droits fondamentaux aux enfants. La Convention relative aux droits de l'enfant est le premier instrument juridique international ayant force de loi qui reconnaît à l'enfant des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. **Elle fut signée le 20 novembre 1989 et entra en vigueur en 1990 avec la ratification de 20 États.** Le monde reconnaissait que les enfants, eux aussi, avaient des droits. 193 États l'ont ratifiée à ce jour.



La France a été le 2^e pays européen après la Suède, à ratifier (s'engager à faire appliquer) la Convention internationale des droits de l'enfant, le 7 août 1990. Un État ne peut pas ratifier une convention sans l'avoir d'abord signée. Par contre, un État peut se contenter de la signer et ne pas aller plus loin dans son engagement, comme c'est le cas pour les États-Unis.

Les principes fondamentaux

La CIDE repose sur quatre principes fondamentaux, le droit à :

- **La non-discrimination**, la CIDE concerne tous les enfants du monde, quelles que soient leur origine, leur langue, leur religion, qu'ils soient riches, pauvres, garçons, filles, en situation de handicap...
- **La priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant**, dans toute décision qui concerne un enfant, une importance particulière doit être accordée à son bien-être.
- **La vie, la survie et le développement**, le bien-être d'un enfant ne peut être assuré que si les conditions dans lesquelles il vit permettent sa survie et son développement.
- **Le respect des opinions de l'enfant**, la CIDE donne une grande place au fait qu'un enfant doit être consulté pour toute question qui le concerne. Sa participation est donc une condition pour faire respecter tous les autres droits.

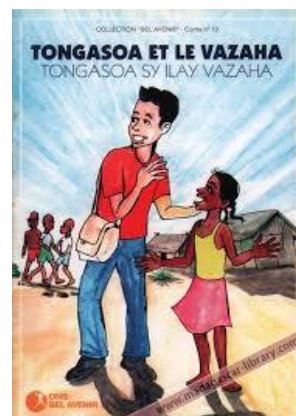
Les 5 droits de la CIDE à connaître

Les cinquante-quatre articles de la CIDE précisent la mise en œuvre de ces principes par l'énoncé des droits et des modalités de leur application.

- Le droit à une identité
- Le droit à la santé
- Le droit à l'éducation
- Le droit à la protection
- Le droit à la participation

🔗 Découverte de Madagascar

A travers différentes vidéos sur la vie quotidienne d'un enfant de Madagascar.



La prochaine commission Solidarité et Santé se déroulera le 25 novembre 2020.

Le calendrier des commissions, les comptes rendus, les documents présentés et les photos sont consultables sur le site du Conseil Départemental des Collégiens www.collegiens76.fr et sur le site www.arsene76.fr

